

AMUNDI ETF ICAV

Organisme irlandais de gestion collective d'actifs de type ouvert constitué sous la forme d'un fonds à compartiments à désolidarisation des engagements et au capital variable. L'ICAV a été enregistrée en vertu du droit irlandais sous le numéro C461194.

TROISIÈME ADDENDUM AU PROSPECTUS

11 mars 2026

Le présent Addendum contient des informations spécifiques relatives au compartiment suivant d'Amundi ETF ICAV (l'**ICAV**) :

1. **AMUNDI S&P 500 FINANCIALS UCITS ETF** (le **Compartiment**)

Le présent Addendum est un supplément au prospectus de l'ICAV daté du 23 février 2026 (le Prospectus), qui fait partie intégrante de ce dernier et doit être lu conjointement avec celui-ci.

Les Administrateurs de l'ICAV dont les noms figurent à la section du Prospectus intitulée « Conseil d'administration de l'ICAV » assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Addendum. À la connaissance des Administrateurs, qui ont pris toutes les précautions nécessaires pour s'en assurer, les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission de nature à en altérer la portée.

Les mots et expressions définis dans le Prospectus auront, sauf si le contexte exige une interprétation différente, la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent Addendum. À des fins d'interprétation en cas de conflit entre le présent Addendum et le Prospectus, ce conflit sera résolu en faveur du présent Addendum.

OBJET

Le présent Addendum a pour objet de mettre à jour le Prospectus afin d'y inclure la description du Compartiment à la section intitulée « Description des Compartiments » et d'y apporter d'autres modifications.

Amundi S&P 500 Financials UCITS ETF

Objectif et politique d'investissement

Compartiment : Amundi S&P 500 Financials UCITS ETF (le « Compartiment »)

Indice : S&P 500 Capped 35/20 Financials Sector Index (l'« Indice »)

Objectif d'investissement

Répliquer la performance de l'Indice.

Description de l'Indice

- Description générale de l'Indice

L'Indice est un indice d'actions représentatif des 500 principaux titres américains par capitalisation boursière, classés comme membres du Secteur de la Finance selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard).

L'Indice est un indice de rendement total net : les dividendes nets d'impôts payés par les composantes indicielles sont inclus dans le rendement de l'Indice.

- Devise de l'Indice : Dollar US (USD)
- Composition de l'Indice

L'Indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière corrigée du flottant et est représentatif de la performance des 500 principales sociétés des États-Unis du secteur financier. Le secteur financier regroupe des sociétés actives dans les domaines de la banque, de la finance hypothécaire, des services financiers, du crédit à la consommation, des marchés financiers et des assurances.

Les composantes de l'Indice sont plafonnées pour s'assurer que la pondération de la plus grande composante ne dépasse pas 35 % et qu'aucune autre composante ne dépasse 20 %, conformément à la méthodologie de l'Indice. Pour limiter la concentration, un mécanisme de plafonnement est appliqué, avec un premier plafond à 31,5 % et un second à 18 %. Si la pondération en capitalisation boursière du flottant d'une composante dépasse 31,5 %, la plus grande composante est plafonnée à ce niveau et la pondération excédentaire est redistribuée au prorata entre les autres composantes non plafonnées. Si aucune composante ne dépasse 31,5 %, mais qu'une ou plusieurs dépassent 18 %, la plus grande composante est plafonnée à sa pondération en capitalisation boursière au flottant et l'excédent est redistribué entre les titres restants. Toute composante excédant 18 % après la redistribution est plafonnée à ce niveau, l'excédent étant redistribué au prorata. Le processus est répété jusqu'à ce qu'aucune composante non plafonnée ne dépasse 18 %. Les pondérations résultantes représentent les pondérations de l'Indice pour la période suivante.

Les composantes seront rééquilibrées trimestriellement ou, si nécessaire, sur une base ponctuelle, en particulier pour se conformer à la méthodologie de plafonnement des composantes, si la pondération la plus élevée de l'Indice dépasse 35 % ou si la deuxième pondération la plus élevée de l'Indice dépasse 20 %.

- Mise à jour de l'Indice

Le rééquilibrage de l'Indice est planifié trimestriellement.

- Publication de l'Indice

L'Indice est calculé et publié par Standard & Poor's (« S&P »).

L'Indice est calculé quotidiennement par S&P sur la base des prix de clôture officiels des places boursières sur lesquelles les composantes de l'indice sont négociées.

La valeur de l'Indice est disponible sur Bloomberg. À la date du prospectus, le ticker correspondant est : SPSVFN.

La performance répliquée est celle du cours de clôture de l'Indice.

La méthodologie de l'indice S&P, sa composition, les règles de rééquilibrage et un complément d'information sur les composantes sous-jacentes de l'Indice sont disponibles sur <https://www.spglobal.com/spdji/en/supplemental-data/europe/>.

Processus de gestion

Le Compartiment est géré selon une approche passive et l'exposition à l'Indice sera obtenue par le biais d'une réplcation directe, principalement en investissant directement dans des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs éligibles décrits plus en détail ci-dessous et représentant les composantes de l'Indice dans une proportion extrêmement proche de leur proportion dans l'Indice, comme décrit plus en détail à la section « Méthodes de réplcation pour les compartiments gérés passivement » de ce Prospectus. À l'exception des investissements autorisés dans des options de gré à gré, des instruments financiers dérivés sur swaps (décrits plus en détail à la section « Techniques et instruments ayant pour objet des titres et instruments dérivés » ci-dessous) et des liquidités, le Compartiment investira dans des actions et des Instruments liés à des actions cotés et négociés sur des Marchés réglementés. Afin de reproduire l'Indice, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur liquidative dans des actions émises par la même entité. Cette limite peut être portée à 35 % pour un même émetteur lorsque des conditions de marché exceptionnelles s'appliquent (par exemple, lorsque la pondération de l'émetteur dans l'Indice est relevée en raison de sa position dominante sur le marché ou à la suite d'une fusion).

Veillez vous référer aux sections du Prospectus intitulées « Facteurs de risque – Risques en matière d'investissement durable », « Méthodes de réplcation pour les Compartiments gérés passivement » et « Impact des Risques de durabilité sur les rendements d'un Compartiment » dans la section intitulée « Investissements durables » pour plus d'informations sur la manière dont la Société de gestion et le Gestionnaire de placements intègrent la prise en compte des Risques de durabilité et de leur impact probable sur le Fonds, par exemple, en excluant les titres de sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées. Le Compartiment prend en compte les principales incidences négatives de l'investissement sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail à la section « Investissement durable » du Prospectus.

Le Compartiment ne promeut aucune caractéristique environnementale ou sociale et n'a pas d'objectif d'investissement durable. Par conséquent, le Compartiment effectue des déclarations selon l'Article 6 du SFDR.

Erreur de suivi

L'erreur de suivi mesure la volatilité de la différence entre le rendement du Compartiment et celui de l'Indice. Dans des conditions normales de marché, il est prévu que le Compartiment reproduise la performance de l'Indice avec une erreur de suivi pouvant aller jusqu'à 1 %.

Techniques et instruments ayant pour objet des titres et instruments dérivés

Afin de faire face aux flux entrants et sortants, ainsi qu'à certaines spécificités des marchés d'actions locaux (y compris d'accès au marché, de liquidité ou de fiscalité locale), le Gestionnaire de placements peut investir dans des contrats à terme (futures), des options et des swaps qui se rapportent à des actions comprises dans l'Indice ou qui sont autrement conformes à l'Objectif d'investissement du Compartiment. Dans ce cas, le Compartiment peut détenir des dépôts tout en maintenant la totalité de son exposition à l'Indice.

Le Compartiment peut recourir à des techniques et instruments d'optimisation de gestion de portefeuille relatifs à des valeurs mobilières et instruments monétaires, comme des contrats de prêts et d'emprunts de titres, et des contrats de prise et de mise en pension, comme décrit dans les sections « Techniques et instruments d'opérations de financement sur titres » et « Méthodes de réplcation pour les compartiments gérés passivement » de ce Prospectus, auxquelles il se conformera. Ces techniques et instruments peuvent notamment être utilisés pour générer un revenu supplémentaire pour le Compartiment.

Les proportions maximales et attendues des actifs du compartiment pouvant être soumis à des OFT sont indiquées dans le tableau intitulé « Utilisation d'opérations de financement sur titres et de total return swaps ».

Devise de référence : Dollar des États-Unis ou Dollar US

Gestionnaire de placements : Amundi Asset Management

Principaux risques

Voir la section « Descriptions des risques » pour plus d'informations.

Risques dans des conditions de marché ordinaires

Le Compartiment peut avoir une volatilité élevée en raison de son exposition aux marchés d'actions.

Change	Fonds d'investissement
Instruments dérivés	Gestion
Actions	Marché
Risque de couverture (Catégorie d'actions couvertes)	Utilisation des techniques et instruments
Réplication d'indice	Durabilité
Liquidité du marché coté (catégorie d'actions ETF)	

Risques liés à des conditions de marché inhabituelles

Risque de contrepartie	Liquidité
Opérationnel	Pratiques standard

Exposition globale et méthodologie de calcul

Voir « Exposition globale et effet de levier » pour plus d'informations

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment a été conçu pour les investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au moins quatre ans. Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui :

- sont intéressés par une croissance de leur investissement à long terme ;
- cherchent à répliquer la performance de l'Indice tout en acceptant les risques et la volatilité qui y sont associés.

Détails de l'opération

Période d'offre initiale : De 9 h 00 (HNEC) le 12 mars 2026 à 17 h 00 (HNEC) le 8 septembre 2026, ou toute période plus longue ou plus courte fixée par les Administrateurs.

Jour ouvrable : Chaque jour de la semaine autre que le Jour de l'An, le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le 1^{er} mai (Jour du Travail), le Jour de Noël et le 26 décembre (ou tout autre jour déterminé au besoin par les Administrateurs sous réserve d'en avoir préalablement informé les Actionnaires).

Jour d'opération : Chaque Jour ouvrable sera un Jour d'opération. À l'exception des Jours ouvrables où le Gestionnaire de placements détermine, à son entière discrétion, qu'en raison de la fermeture des marchés sur lesquels sont cotés ou négociés les investissements du Compartiment ou de celle des marchés pertinents pour l'Indice, une partie importante de l'Indice ne peut pas être négociée. Les jours de l'année en cours qui ne sont pas des Jours d'opération sont annoncés sur <https://www.amundi.ie>. En cas de besoin, les Administrateurs peuvent décider qu'un ou plusieurs de ces jours seront des Jours d'opération, après en avoir préalablement informé tous les Actionnaires.

Heure limite d'opération : Heure limite d'opération 18 h 30 (HNEC) le Jour ouvrable précédant le Jour d'opération pertinent.

Heure d'évaluation : Clôture du dernier marché pertinent chaque Jour d'opération.

Date de règlement : Les fonds de souscription et les titres doivent être reçus dans les deux Jours ouvrables suivant le Jour d'opération correspondant. Le règlement des produits de rachat ou des titres sera normalement effectué dans les deux Jours ouvrables suivant le Jour d'opération correspondant.

Jour de publication de la VL : Jour d'opération + 1

PRINCIPALES CATÉGORIES D' ACTIONS ET COMMISSIONS

					Frais annuels	
Catégorie d'Actions	Change	Politique de dividendes (C) / (D)	Montant minimum de souscription*	Montant minimum de rachat*	Gestion (max.)	Administration (max.)
UCITS ETF Acc	USD	(C)	100 000 USD	100 000 USD	0,05 %	0,07 %
UCITS ETF Dist	USD	(D)	100 000 USD	100 000 USD	0,05 %	0,07 %
UCITS ETF EUR Hedged Acc	EUR	(C)	100 000 USD	100 000 USD	0,07 %	0,07 %
UCITS ETF GBP Hedged Dist	GBP	(D)	100 000 USD	100 000 USD	0,07 %	0,07 %

* Ces minimums sont appliqués en USD ou dans un montant équivalent dans la devise de la catégorie d'actions pertinente

Avis de non-responsabilité du fournisseur d'indices

AMUNDI S&P 500 FINANCIALS UCITS ETF (LE « COMPARTIMENT ») N'EST PAS COMMANDITÉ, ENDOSSÉ, VENDU OU PROMU PAR STANDARD & POOR'S OU SES
AUX PROPRIÉTAIRES DU COMPARTIMENT OU AU PUBLIC, L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS DES TITRES DE MANIÈRE GÉNÉRALE OU PLUS PARTICULIÈREMENT
DANS LE COMPARTIMENT, NI LA CAPACITÉ DE L'INDICE À REPRODUIRE LA PERFORMANCE DE CERTAINS MARCHÉS FINANCIERS ET/OU PARTIES DE CEUX-CI ET/OU DE GROUPES D'ACTIFS OU DE CLASSES D'ACTIFS. LA SEULE RELATION DE S&P AVEC AMUNDI EST LA CONCESSION DE LICENCES DE CERTAINES MARQUES ET APPELLATIONS COMMERCIALES ET DE L'INDICE, QUI EST DÉTERMINÉ, COMPOSÉ ET CALCULÉ PAR S&P, INDÉPENDAMMENT D'AMUNDI OU DU COMPARTIMENT. S&P N'A AUCUNE OBLIGATION DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES BESOINS D'AMUNDI OU D'INVESTISSEURS POUR DÉTERMINER, COMPOSER OU CALCULER L'INDICE. S&P N'EST PAS RESPONSABLE ET N'A PAS PARTICIPÉ À LA DÉTERMINATION DES PRIX ET DE LA VL DU COMPARTIMENT, AU CALENDRIER D'ÉMISSION, À LA VENTE DU COMPARTIMENT OU À LA DÉTERMINATION OU AU CALCUL DE L'ÉQUATION PAR LAQUELLE LES ACTIONS DU COMPARTIMENT SONT CONVERTIES EN ESPÈCES. S&P N'A AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ QUANT À L'ADMINISTRATION, LA COMMERCIALISATION OU LA NÉGOCIATION DU COMPARTIMENT. S&P NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE, NON PLUS QUE D'UNE QUELCONQUE DONNÉE QU'IL INTÈGRE, ET S&P DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À TOUTE ERREUR, OMISSION OU INTERRUPTION AFFECTANT CET INDICE. S&P NE DONNE, DE MANIÈRE EXPRESSE OU IMPLICITE, AUCUNE GARANTIE, NE CONDITIONNE PAS ET NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION QUANT AUX RÉSULTATS OBTENUS PAR AMUNDI, LES INVESTISSEURS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, EN UTILISANT L'INDICE OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. S&P NE DONNE, DE MANIÈRE EXPRESSE OU IMPLICITE, AUCUNE GARANTIE, NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION, NE CONDITIONNE PAS ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UNE FIN OU UN USAGE PARTICULIERS, AINSI QUE TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE CONCERNANT L'INDICE OU TOUTE DONNÉE Y FIGURANT. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE, S&P NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE D'UN DOMMAGE PARTICULIER, PUNITIF, INDIRECT OU CONSÉCUTIF (PERTE DE BÉNÉFICES INCLUSE) RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE L'INDICE OU DE TOUTE DONNÉE Y FIGURANT, MÊME S'IL A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES.

Tableau récapitulatif des actions émises par l'ICAV

L'inclusion de ce qui suit dans le tableau de la section du Prospectus intitulée « Tableau récapitulatif des actions disponibles » :

Compartiment	Catégories d'Actions	Prix d'offre initial
Amundi S&P 500 Financials UCITS ETF	UCITS ETF Acc	5,00 \$
Amundi S&P 500 Financials UCITS ETF	UCITS ETF Dist	5,00 \$
Amundi S&P 500 Financials UCITS ETF	UCITS ETF EUR Hedged Acc	5,00 €
Amundi S&P 500 Financials UCITS ETF	UCITS ETF GBP Hedged Dist	5,00 £

Exposition globale et effet de levier

L'inclusion des éléments ci-dessous dans le tableau de la section du Prospectus intitulée « Exposition globale et effet de levier » :

Compartiment	Méthodologie de calcul de l'exposition globale	Effet de levier
Amundi S&P 500 Financials UCITS ETF	Approche par les Engagements	100 % de la VL

Utilisation d'opérations de financement sur titres et de swaps sur rendement total

L'inclusion des éléments ci-dessous dans le tableau de la section du Prospectus intitulée « Utilisation d'opérations de financement sur titres et de swaps sur rendement total » :

COMPARTIMENTS	Mise en pension – attendu (%)	Mise en pension – Max (%)	Prise en pension – attendu (%)	Prise en pension – Max (%)	Prêt titres – attendu (%)	Prêt titres – Max (%)	Emprunt titres – attendu (%)	Emprunt titres – Max (%)	TRS – attendu (%)	TRS – Max (%)
Amundi S&P 500 Financials UCITS ETF	0	0	0	0	20	45 %	0	0	0	0

Investissement durable

L'inclusion des compartiments ci-dessous dans le tableau de la section suivante du Prospectus sous la rubrique « Investissement durable ».

Conformément à la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi, les Compartiments qui ne sont pas classés en vertu de l'Article 8 ou 9 du Règlement sur la publication d'information intègrent des risques de durabilité dans leur processus d'investissement :

COMPARTIMENTS
Amundi S&P 500 Financials UCITS ETF

Loi allemande sur la fiscalité des investissements

L'inclusion des éléments ci-dessous dans le tableau à la section « Loi allemande sur la fiscalité des investissements » ;

COMPARTIMENTS	% de l'actif brut investi en actions (comme défini par l'« InvStG »)
Amundi S&P 500 Financials UCITS ETF	51 %

